
**DOSSIER
DE PRESSE**

24 OCTOBRE 2014

**UN NOUVEAU
DEPART POUR LA
LMDE**

**«LE RÉGIME ÉTUDIANT COMME PILIER
D'UNE POLITIQUE DE SANTÉ DES JEUNES»**

CONTACT PRESSE

LISA RIBEAUD
06 15 86 43 41
lribeaud@unef.fr
presse@unef.fr

unéf
le syndicat étudiant

La crise économique et sociale que nous traversons n'épargne pas la jeunesse. Le financement des études est un investissement de plus en plus difficile à supporter pour les familles. Entre 2011 et 2014, le coût d'une année d'étude est passé de 43% à 48% du revenu médian¹. En l'absence d'un statut capable d'assurer la protection sociale et l'autonomie de la jeunesse, elle est particulièrement exposée à la précarité et aux inégalités sociales.

Un temps de la vie synonyme de précarité sanitaire

Chez les étudiants, qui représentent plus de la moitié d'une classe d'âge, les chiffres sont inquiétants et se dégradent depuis le début de la crise : 200 000 vivent sous le seuil de pauvreté et 50% exercent une activité salariée pendant leurs études². La précarité a des conséquences sur leur situation sanitaire, puisque la santé est l'un des premiers postes de dépense sacrifié par les étudiants. Là encore, les chiffres inquiètent : 20% des étudiants ne possèdent pas de complémentaire santé, 3 fois plus que l'ensemble de la population, et plus d'un tiers d'entre eux renonce à des soins.³

Le système de santé n'a jamais été pensé pour les jeunes

Ces chiffres traduisent les insuffisances du système de santé. Il multiplie les barrières financières et administratives dans l'accès aux soins et ne répond pas aux besoins spécifiques des jeunes. Malgré un constat largement partagé aucune réponse ambitieuse n'a été apportée par le gouvernement. Un exemple résume cette défaillance : l'accès des étudiants à l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS). A cause de la complexité du système, le taux de non-recours à ce droit est de 98% chez les étudiants.⁴ Comme seule réponse, le gouvernement a publié un décret qui élargit l'accès des étudiants à la CMU-C : elle concernera au mieux 1000 étudiants, sur les 650 000 étudiants boursiers et les 2 400 000 étudiants de l'enseignement supérieur.

¹Enquête de l'UNEF sur le coût de la vie étudiante

²Observatoire de la Vie Etudiante (OVE)

³Enquête santé 2011 de la LMDE

⁴Enquête Fond CMU

⁵Convention d'objectif et de gestion 2014-2017

⁶Entre 2013 et 2014, le délai moyen de liquidation des prestations est passé de « 20 à 30 jours » à « 2 à 4 jours »,

source : LMDE/MGEN

Le régime étudiant de sécurité sociale fait partie de la solution

Dans notre système de santé, le régime étudiant de sécurité sociale est un des rares outils pensé pour les jeunes. Il permet d'accompagner les étudiants dans la complexité de la sécurité sociale et dans leur accès à l'autonomie sanitaire. Il garantit une expertise sur la situation sanitaire des étudiants et une action de prévention qui correspond à leurs besoins. Enfin, dans une période où l'attachement des nouvelles générations à notre système de protection social universel est questionné, la gestion démocratique des mutuelles étudiantes est un atout pour impliquer les jeunes dans la solidarité nationale.

Les mutuelles étudiantes victimes du plan d'économie du gouvernement

Parce que le régime étudiant est un pilier de la politique de santé à destination des jeunes, les difficultés que rencontrent ses mutuelles gestionnaires doivent mobiliser les pouvoirs publics. Déjà fragilisées par un sous-financement chronique, les mutuelles étudiantes doivent maintenant affronter une réduction de 15% de leurs remises de gestion dans le cadre du plan d'économie de la sécurité sociale. Cette baisse de subvention a déstabilisé la LMDE, particulièrement sensible à l'évolution des remises de gestion à cause de l'absence de fonds propres à sa création. Par son ampleur, la baisse du montant des remises de gestion⁵ a remis en cause un plan de réorganisation de la LMDE lancé en 2010, qui comprenait un adossement à la MGEN à partir de 2013 et qui commençait à améliorer la qualité de service à destination des étudiants⁶. Parce qu'elle a suspendu l'adossement à la MGEN, la décision du gouvernement a également provoqué la mise sous administration provisoire de la LMDE.

L'UNEF propose une sortie de crise

En juillet dernier, en réaction à la mise sous administration provisoire de la LMDE, le gouvernement a réaffirmé « son attachement au régime étudiant de sécurité sociale ». Prenant acte de cette position, et pour assurer l'avenir du régime étudiant, l'UNEF propose aux pouvoirs publics une réorganisation durable de la LMDE. Cette réorganisation doit assurer sa viabilité économique, améliorer sa qualité de service et renforcer la plus-value apportée par la gestion étudiante.

**WILLIAM MARTINET
PRESIDENT DE L'UNEF**



→ L'UNEF PROPOSE UNE RÉORGANISATION DE LA LMDE AUTOUR DE 4 LEVIERS :

1ER LEVIER : UN ADOSSEMENT DE LA LMDE À LA CNAMTS POUR LA GESTION DU RÉGIME OBLIGATOIRE (RO)

•Faire face à la baisse des remises de gestion

La LMDE, même dans le cadre d'un adossement à la MGEN, était difficilement capable d'absorber l'impact d'une baisse de 15% de sa subvention pour la gestion du RO. Avec un transfert des principales activités du RO (liquidation des prestations, gestion des systèmes d'information...) à la CNAMTS, les pouvoirs publics assumeront eux-mêmes leurs objectifs de baisse des coûts de gestion.

•Améliorer la qualité de service à destination des étudiants

L'adossement à la CNAMTS permettra de fixer de nouveaux objectifs pour l'amélioration de la qualité de service. Il doit permettre aux étudiants de bénéficier des standards des CPAM pour la délivrance de carte vitale, les délais de remboursement...

•Limiter les conséquences d'un plan social

Dans le cadre de cet adossement, une part des salariés de la LMDE en charge du RO pourra être transférée dans la CNAMTS. Une option que les syndicats représentatifs de l'entreprises n'écartent pas à priori et qui permettrait de limiter le coût humain et financier de la réorganisation de la LMDE.

2ÈME LEVIER : UN DÉVELOPPEMENT DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE (RC)

•Assurer la solvabilité de la LMDE

En l'absence de fonds propres depuis sa création, la LMDE a dû établir une convention de substitution avec une mutuelle pour couvrir son risque assurantiel. Jusqu'à présent, cette substitution est assurée par la MGEN. Pour assurer sa solvabilité dans le cadre d'une réorganisation, la LMDE doit ouvrir des négociations avec ses partenaires mutualistes, et notamment la MGEN.

•Proposer une offre complémentaire adaptée aux besoins des étudiants

La réorganisation est l'occasion de rénover l'offre complémentaire et de développer les services que la LMDE propose à ses adhérents. Au-delà des questions de santé, les étudiants ont des besoins spécifiques qui se traduisent par des services bancaires, assurantiels et de prévoyance (logement, automobile, insertion professionnelle, avance de bourses) auxquels la LMDE peut répondre seule ou en partenariat avec d'autres structures de l'économie sociale et solidaire.

3ÈME LEVIER : UN RENFORCEMENT DU CŒUR DE MÉTIER DE LA LMDE

Les missions que la LMDE doit conserver relèvent de missions de service public. Cela implique le maintien d'une partie de la remise de gestion de la LMDE, à un niveau suffisant pour assurer la viabilité économique de la mutuelle et le développement de ses activités auprès des étudiants.

•Accompagnement des étudiants dans la sécurité sociale

Si les actes gestionnaires peuvent être transférés aux CPAM, la LMDE doit conserver un rôle d'interlocuteur auprès des étudiants pour les démarches qui concernent le RO (affiliation, médecin traitant ...). Son implantation dans les établissements d'enseignement supérieur et la formation de ses salariés sont des atouts pour accompagner les étudiants dans la complexité de la sécurité sociale. Cette mission doit rester de la responsabilité de la LMDE et être davantage soutenue par les pouvoirs publics.

•Renforcer l'expertise sur la situation sanitaire des étudiants

Le rôle de la LMDE dans le RO et son activité dans le RC lui donnent les outils indispensables pour développer une expertise indépendante et de haut niveau sur la situation sanitaire des étudiants. A travers la publication régulière d'enquêtes, dont la pertinence est largement reconnue parmi les acteurs de la santé, la LMDE peut guider les pouvoirs publics dans leur politique de santé à destination des jeunes.

•Développer les actions de prévention

La jeunesse est pourtant un temps de la vie marqué par des expérimentations et une période où se structurent les comportements sanitaires. L'expertise et la gestion étudiante de la LMDE en font un acteur incontournable pour effectuer des actions de prévention par les pairs et non-stigmatisantes, reconnues par les acteurs de la santé comme un élément essentiel et complémentaires des politiques publiques de prévention. Alors que les dépenses de prévention ne représentent que 2% de l'ensemble des dépenses de santé, les pouvoirs publics doivent en faire une priorité, notamment à travers les mutuelles étudiantes.

4ÈME LEVIER : UNE RÉFORME STRUCTURELLE DU RÉGIME ÉTUDIANT

Les propositions de réforme structurelle ne sont pas directement liées à la réorganisation de la LMDE. Elles représentent un chantier de moyen terme que les pouvoirs publics doivent engager pour pérenniser le régime étudiant.

•Responsabiliser les établissements d'enseignement supérieur

Le rôle des établissements d'enseignement supérieur est un point fort du régime étudiant : les étudiants bénéficient dans leur établissement d'un guichet unique pour réaliser l'inscription dans leur formation, l'affiliation à leur sécurité sociale et leurs démarches auprès des CROUS. Mais c'est également là que se trouvent les marges de manœuvre pour améliorer le fonctionnement du régime étudiant. La qualité des informations et la date de leur transmission par les établissements aux mutuelles doivent être améliorées pour faciliter la procédure d'affiliation.

•Simplifier la procédure d'affiliation

La procédure d'affiliation au régime étudiant, mise en œuvre par les établissements d'enseignements supérieurs, permet aujourd'hui d'opérer une transition entre le statut d'ayant droit et d'assuré social autonome plus fluide que pour les non-étudiants. Pour ces derniers, l'affiliation résulte d'une démarche de leur propre initiative et sans aucun accompagnement. Cependant, l'affiliation au régime étudiant peut encore être améliorée en devenant effective au premier septembre plutôt qu'au premier octobre et en étant pluriannuelle plutôt que répétée tous les ans à chaque nouvelle inscription.